



L'ERGOTHÉRAPIE

en EHPAD Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Définition de l'ergothérapie

Selon l'association Nationale Française des Ergothérapeutes, *l'ergothérapie est une profession paramédicale fondant sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé.*

L'objectif de l'ergothérapie

Son objectif est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement.

M. REILHAC Nicolas - Ergothérapeute D.E.
EHPAD Résidence d'Olt
182, Imp. Maréchal J. de Lattre-de-Tassigny
46000 Cahors
05.65.20.47.00 - nreilhac@ccas.mairie-cahors.fr

Dans les EHPAD, l'ergothérapeute, en lien avec l'ensemble du personnel de l'établissement, a deux missions principales :

- améliorer l'indépendance et l'autonomie des résidents,
- mettre en œuvre des actions de réadaptation, de rééducation, de prévention, de confort et de sécurité.



Les 8 COMMANDEMENTS de l'ergothérapeute en EHPAD

- **Le maintien de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne**
 - *Par des évaluations lors de la toilette et des repas*
 - *Par des activités de rééducation*
 - *Par des aménagements de l'environnement*
 - *Par la mise en place d'aides techniques.*
- **La réadaptation de la mobilité**
 - *Par le biais d'aides techniques et d'aménagements*
 - *Par la mise en place d'ateliers stimulant l'activité physique*
- **La prévention de l'apparition des troubles cognitifs et le maintien des capacités résiduelles**
 - *En effectuant au préalable des bilans déterminant les déficiences*
 - *En mettant en place des activités stimulant les capacités*
 - *En proposant des stratégies de compensation pour les activités de la vie quotidienne.*
- **La prévention des chutes**
 - *En évaluant les divers facteurs de risque de chutes*
 - *En préconisant certains aménagements de l'environnement des résidents.*
 - *En apprenant aux résidents certaines postures plus sécurisantes*
 - *En mettant en place des ateliers d'équilibre et de prévention des chutes.*
- **L'apparition des troubles posturaux et cutanés**
 - *En installant ou en créant des dispositifs de prévention contre les troubles cutanés*
 - *En réglant et en adaptant les fauteuils roulants à la morphologie du résident.*
- **La mise en place d'aides techniques**
 - *couverts lestés,*
 - *brosses à long manche,*
 - *déambulateur...*
- **La formation et l'éducation du personnel**
 - *Apprentissage des manutentions chez la personne âgée*
 - *Prévention des troubles musculo-squelettiques,*
 - *Connaissance des facteurs de risque de chutes*
- **La participation à la démarche qualité**
 - *En assurant la continuité des soins et en rendant compte des interventions aux autres professionnels,*
 - *En assurant une veille professionnelle au sein de l'établissement*

